Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260324-1032026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026

DATE D'AFFICHAGE : 16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET et MOORES.

Absents excusés : Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT Pierre-Alain.

Monsieur BAUDÉ Hervé a été élu secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DESMIDT Yves, le maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs :

- BAUDÉ Hervé
- BERTRAND Sylvain
- BOHUON Vincent
- DESMIDT Yves
- ESNAULT Pierre-Alain
- GAUDIN Valérie
- GORJU Rozenn
- GRIVET Philippe
- LOPEZ Françoise
- MALLE Jérôme
- MOORES Christophe
- MOUAFFIK Camélia
- RÉHAULT Marie-Annick
- TESSIER Estelle
- VIEL Christine

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Monsieur BAUDÉ Hervé

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames GORJU Rozenn et VIEL Christine.

Le conseil municipal se tient ensuite sous la présidence de Monsieur BAUDÉ Hervé, le conseiller le plus âgé de la nouvelle assemblée.

Le président a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2127-17 était remplie.

OBJET N° 1.03/2026 : ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le président, conformément aux articles L 2122-4 à L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Font acte de candidature :

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260324-1032026DCOM-DE

Monsieur DESMIDT Yves

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son enveloppe modèle uniforme fourni par la mairie, contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur DESMIDT Yves : Nombre de voix : 15

Monsieur DESMIDT Yves a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 24 MARS 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 24 MARS 2026